

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 octobre 2012
(convocation du 15 octobre 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10 h 50	M. DUPOUY Alain à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 11 h 35	Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 55
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 35	Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 15
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10 et à partir de 11 h 40	M. LOTHAIRE Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard	M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 00	M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme CAZALET Anne-Marie à M. BRON Jean-Charles	Mme PIAZZA Arielle à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10 h 05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine	M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
Mme COLLET Brigitte à M. CAZENAVE Charles	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. DAVID Yohan à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 11 h 50	Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul	M. TRIJOLET Thierry à M. BAUDRY Claude
	Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Demande de labellisation Cit'ergie. Autorisation. Décision

Madame CURVALE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1 – Contexte

Un peu plus d'un an après l'adoption du plan d'actions de son Plan Climat par délibération du 11 février 2011, la Cub s'est lancée, par délibération du 24 juin 2011, dans une démarche de labellisation Cit'ergie.

Cit'ergie est la déclinaison française du label européen European Energy Award, commercialisé par l'ADEME sur le territoire national.

C'est un outil opérationnel d'amélioration continue de la politique énergie-climat des collectivités et un label qui vise à récompenser pour 4 ans les collectivités qui s'engagent dans un système de management énergie-énergie. Le catalogue Cit'ergie recense 79 actions réparties en 6 grands domaines d'actions (planification du développement territorial, patrimoine de la collectivité, approvisionnement en énergie et en eau – assainissement - déchets, mobilités, organisation interne, communication-coopération).

Toutes les collectivités européennes engagées dans la démarche sont évaluées au regard de cet unique référentiel, ainsi qu'au travers d'indicateurs.

2 - Intérêt pour la Cub

La Cub a déjà un Plan Climat dont tous les partenaires vantent la qualité et le niveau d'ambition. Par conséquent, il ne s'agit pas de « refaire le travail » mais bien d'appréhender la démarche Cit'ergie comme principal outil d'évaluation, de suivi et de mise en oeuvre du plan d'actions du plan climat et de remobilisation des directions autour des 140 mesures qui y sont inscrites.

Le label européen Cit'ergie permettra aussi à la Cub de se hisser au rang des métropoles européennes pionnières en matière de politiques énergie-climat au même titre que les agglomérations suivantes : Grenoble, Rennes, Nantes ou Besançon.

A titre d'information, les villes de Bordeaux et de Pessac sont également engagées dans la même démarche. Bordeaux devrait décrocher le label en même temps que la Cub. La ville de Pessac a, quant à elle, décidé de repousser sa demande de labellisation à la session de juin 2013.

3 – Etat d'avancement de la démarche

Lors de cette première année, au cours de laquelle les services se sont fortement mobilisés, se seront ainsi déroulés :

- une première série d'ateliers les 11, 12 et 13 avril, qui aura permis de faire un premier tour d'horizon des actions engagées et programmées par les services, qu'elles soient ou non inscrites au plan d'actions du Plan Climat de la Cub
- un Comité stratégique Développement durable qui, le 1^{er} juin dernier, a permis d'entériner l'état des lieux de la politique énergie – climat de la Cub à l'issue de la première session d'ateliers. A partir de ce travail, une première estimation du niveau de label auquel notre établissement peut prétendre a pu être communiquée par notre conseiller Cit'ergie.
- une seconde série d'ateliers les 9, 10 et 11 juillet, qui a permis de rebalayer et de repreciser les actions mises en œuvre et les actions programmées afin d'affiner l'estimation du pourcentage effectif et planifié de la Cub à 4 ans. Ces ateliers ont aussi permis de mettre en évidence des « pistes d'actions nouvelles » qui pourraient à l'avenir améliorer la politique énergie climat de la Cub. Ces pistes d'actions pourront faire l'objet d'un travail de réflexion au sein des services et avec les élus concernés, afin de déterminer la pertinence ou non de les rajouter au plan d'actions de notre Plan Climat.
- Un second Comité Stratégique Développement durable qui est venu entériner, le 19 septembre dernier, tout ce travail en amont de l'audit.
- Et enfin, l'audit qui se tiendra le 18 octobre dernier.

4 - Poursuite de la démarche :

L'auditrice doit maintenant communiquer le dossier de demande de labellisation de la Cub à la Commission Nationale du Label Cit'ergie.

L'objet de la présente délibération est d'autoriser le président à demander le label et donc à déposer le dossier de la Cub.

Le dossier de demande de labellisation comprendra in fine plusieurs pièces :

- La présente délibération autorisant le président à déposer un dossier de demande de label avec en pièce jointe le formulaire de demande de label tel qu'exigé par cit'ergie

- Le Plan d'actions du Plan Climat délibéré le 11 février 2011, élément socle de notre politique
- Le catalogue d'actions Cit'ergie renseigné et tel qu'acté à l'issue de l'audit : les actions engagées, programmées par les services communautaires et les « idées d'actions » à étudier ultérieurement y sont recensées.
- Le tableau d'indicateurs à produire tel qu'exigé par le label
- Le tableau de suivi du plan d'actions du Plan Climat communautaire, mis à jour à la lumière des éléments d'information issus des ateliers.

La Commission Nationale du Label examinera ensuite le dossier de la Cub le 29 novembre 2012. La Cub sera tenue informée de la délivrance ou pas du label et de son évaluation finale au plus tard début janvier 2013.

Les collectivités labellisées seront promues à l'occasion des Assises de l'Energie qui se tiendront à Grenoble les 29, 30, 31 janvier 2013.

Les 3 années suivantes, le conseiller Cit'ergie fera une visite annuelle afin de mettre à jour le catalogue cit'ergie et l'évaluation de notre établissement.

Selon les estimations de notre conseiller Cit'ergie, la Cub devrait obtenir la labellisation, car elle aurait d'ores et déjà engagé environ 60 % de son potentiel d'actions et disposerait d'une marge de progression d'environ 10 % dans les quatre années à venir. Or, un taux de réalisation de 50% du potentiel d'actions est requis pour décrocher le label.

6 - Budget :

Afin de pouvoir bénéficier des outils du label Cit'ergie, la Cub doit s'acquitter annuellement pendant les 4 années du label du paiement de droits auprès de l'ADEME. Ces droits s'élèvent à 0,005 € par habitant soit environ 3 600 € par an et 14 400 € pour 4 ans.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :

Le Conseil de Communauté,

VU la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant en gagement national pour l'environnement ;

VU la délibération communautaire N° 2007/0569 du 13 juillet 2007, relative au lancement du « Plan Climat » à l'échelle de la Communauté Urbaine de Bordeaux ;

VU la délibération communautaire n°2011/0084 décidant de l'adoption du plan d'actions du plan climat communautaire ;

VU la délibération n°2011/17468 du 24 juin 2011 relative au lancement de la démarche de labellisation cit'ergie

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE :

La Cub souhaite afficher la qualité de son programme d'actions, adopté par délibération du Conseil de communauté le 11 février 2011,

La Cub souhaite se positionner dans une démarche d'évaluation et d'amélioration continue de sa politique énergie-climat,

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver la demande de labellisation Cit'ergie

Article 2 :

D'autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

De s'acquitter des droits d'utilisation des outils du label Cit'ergie auprès de l'Ademe tels que définis ci-dessus.

Article 4 :

Le montant de la dépense précitée sera imputé sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 011 - compte 651 - fonction 8330 – CRB BC00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 12 NOVEMBRE 2012</p> <p>PUBLIÉ LE : 12 NOVEMBRE 2012</p>

Mme. LAURE CURVALE